

Rapport d'exécution FAPI 2017

Métropole de Lyon

Délégation Économie, Emploi et Savoirs
Direction Insertion et Emploi

la métropole
GRANDLYON

La Métropole de Lyon s'est engagée à mettre en œuvre les moyens nécessaires au respect de ses obligations légales en matière d'insertion conformément à la Loi RSA.

Par son Programme métropolitain d'Insertion pour l'emploi, construit en appui des différents acteurs du territoire, elle a formalisé son ambition d'aller au-delà de cette obligation et de développer des solutions d'activité accessibles au plus grand nombre.

La convention d'appui aux politiques d'insertion vient renforcer différents axes structurants de la politique métropolitaine d'insertion dont le rapport d'exécution est présenté ci-dessous.

Construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité

La Métropole de Lyon a la responsabilité d'organiser la mise en place de parcours d'insertion, en lien avec de nombreux partenaires locaux. La définition d'un projet professionnel, les dispositifs proposés, l'accompagnement personnalisé du référent, la motivation et le volontarisme des bénéficiaires ainsi que la relation de confiance entre référents et bénéficiaires sont déterminants pour leur retour à l'activité.

Fiche action 1 et fiche action 2

Pour l'organisation de la mise en parcours des publics ainsi que leur participation au dispositif, la métropole de Lyon propose un dispositif d'accompagnement structuré comme suit :

- Itinéraire activité (25% des foyers) à travers les équipes sociales des maisons de la Métropole, des CCAS partenaires de la Métropole et quelques associations ;
- Itinéraire emploi (35%) à travers l'intervention de structures d'insertion conventionnées par la Métropole ;
- Un accompagnement professionnel à travers les différentes offres de services de Pôle emploi (40%).

Conçu comme un outil au service du parcours des personnes, le dispositif d'accompagnement fait l'objet d'un travail progressif et collaboratif de renouvellement en profondeur permettant de développer des solutions d'accompagnement adaptées aux différents profils des bénéficiaires.

Pour répondre aux enjeux de la mise en activité portés par le PMI'e, la Métropole a souhaité travailler sur **l'adaptation de l'accompagnement à l'autonomie des personnes** en s'appuyant sur l'expertise des structures d'accompagnement.

Un nouveau cadre d'intervention de l'accompagnement a été construit dans le cadre d'un travail collaboratif avec les acteurs du territoire.

Ce nouveau mode d'intervention a permis aux structures de revoir leurs pratiques, de questionner leurs organisations, de dynamiser les collectifs de travail et de proposer des accompagnements diversifiés et modulés en fonction du niveau d'autonomie des personnes.

Des temps collectifs ont pu être développés dans la quasi-totalité des structures, ce qui a permis à près de 65 % des personnes accompagnées de pouvoir bénéficier de temps collectifs en 2017. Ces temps collectifs sont un levier important pour dynamiser les parcours et développer la capacité d'agir des personnes.

Extrait du retour d'un atelier collectif organisé par l'association UVE

Tous les participants soulignent l'importance du travail dans un climat de confiance. L'atelier permet de reprendre l'habitude de parler en groupe, de se remettre dans une dynamique. Il est aussi valorisant d'aider les autres. 9 personnes sur 10 estiment que les ateliers les aident concrètement dans la recherche d'emploi. 7 personnes sur 10 estiment que cela les aide dans la vie personnelle.

Du côté des professionnels, on envisage différemment les points perfectibles des personnes et le diagnostic est plus facile à faire.

Ce travail d'adaptation de l'accompagnement se traduit aussi par des dispositifs expérimentaux, appels à projets visant la dynamisation des parcours par la mise en activité ou en emploi des personnes ou encore visant des problématiques spécifiques telles que la souffrance psychique.

Fiche action n°14 : Insertion et santé

Les chargés d'insertion et travailleurs sociaux intervenant dans le dispositif d'accompagnement se trouvent en effet souvent démunis face à des manifestations de souffrance psychique qui mettent en échec leurs pratiques habituelles.

C'est pourquoi **un dispositif de réponses pour les publics en souffrance psychique** a été expérimenté dès fin 2016 puis déployé fin 2017 au regard de son efficacité en termes d'activation des parcours.

Suite à un appel à projets lancé en janvier 2016, 3 projets portés par des structures d'insertion avaient été retenus par délibération du 30 mai 2016. Ils avaient pour point commun de proposer un accompagnement renforcé, par l'intervention coordonnée de professionnels de l'accompagnement socioprofessionnel et de la santé psychique.

À compter du 1^{er} septembre 2016 et pour un an, 86 places d'accompagnement ont été déployées sur 4 territoires (Lyon 1er-2ème-4ème, Oullins-Irigny-Givors-Saint-Genis Laval, Villeurbanne, Vénissieux-Saint Fons). Ces places ont permis la réorientation vers une prise en charge plus adaptée de personnes dont le parcours était bloqué.

Entre le démarrage des projets en septembre 2016 et le 31 août 2017, 95 personnes ont été orientées sur ce dispositif expérimental. Les retours de la période expérimentale valident, à travers des résultats mesurables, la plus-value de cet accompagnement renforcé et pluri-professionnel pour remobiliser ce public et favoriser son inclusion sociale. Ainsi, on a pu noter :

- ✓ Une mobilisation des publics sur leur accompagnement,
- ✓ Des démarches facilitées en matière de santé,
- ✓ Des démarches facilitées en matière d'accès aux droits,
- ✓ Des parcours activés par des mises en activité nombreuses.

La participation de professionnels de la santé psychique dans les instances RSA du territoire concourt également à mieux outiller les professionnels sur ces questions, ce qui facilite, le cas échéant, les réorientations vers ce mode d'accompagnement et évite la dégradation des situations.

Ce dispositif évite également l'isolement voire l'épuisement professionnel du référent unique souvent démuné pour trouver des réponses adaptées lors des situations bloquées, voire conflictuelles.

Suite à un nouvel appel à projets lancé en mars 2017 et à une délibération du 18 septembre 2017, le dispositif a été déployé sur 80 % du territoire métropolitain.

Au regard des points techniques validés lors de l'expérimentation, les projets ont été construits autour de l'intervention combinée de professionnels spécialisés et qualifiés dans l'accompagnement socioprofessionnel d'une part et dans le domaine de la santé psychique d'autre part, pour assurer une prise en charge complète et renforcée du bénéficiaire par la mobilisation simultanée ou décalée des compétences de ces différents professionnels.

Cela représente une offre globale d'accompagnement sur une file active de 212 personnes, soit environ 300 bénéficiaires suivis.

Cette offre est mobilisable sur 80 % du territoire, après analyse des situations dans le cadre des instances techniques territoriales ou des instances de médiation, jusqu'au 31 décembre 2018.

Les projets retenus ont repris tous les fondamentaux validés lors de l'expérimentation à savoir :

- l'expression d'une demande d'emploi comme levier du parcours,
- un accompagnement renforcé basé sur la complémentarité entre professionnels de l'accompagnement et professionnels de la santé psychique.

Le montant total des subventions engagées par la métropole est de 351 640 €, pour un montant total de dépenses de 502 754 € sur une durée de 15 mois.

Sur les deux autres territoires non couverts par cette offre, une offre complémentaire est proposée au vote du Conseil métropolitain de mars 2018 pour 40 bénéficiaires et un financement complémentaire d'environ 20 000 €. Ce qui permettra de couvrir l'ensemble du territoire métropolitain.

Ce dispositif fait l'objet d'un suivi spécifique, à travers :

- un groupe de suivi technique, associant les parties prenantes de son déploiement (structures d'insertion porteuses, chefs de services sociaux et Direction de l'Insertion et de l'emploi). Ce groupe suit la montée en charge du dispositif et capitalise les retours d'expériences ;
- un comité de suivi, composé de techniciens et de cadres de la métropole (DIE, DDSHE avec participation de la Direction de l'Habitat et du Logement et du conseil technique social et santé), et de l'ARS. Ce comité va permettre de partager l'analyse du dispositif et de travailler sur l'articulation des différents dispositifs et des champs d'intervention des partenaires.

Ce dispositif nécessite des collaborations fines et une réflexion partagée entre acteurs du social de l'insertion et du sanitaire, notamment dans la perspective des ajustements à proposer à l'issue de la deuxième période de mise en œuvre afin de consolider au mieux sur 2019 ce dispositif qui favorise la mobilisation du public vers l'activité et l'accès aux droits.

Bilan détaillé de l'expérimentation à travers l'analyse de 95 parcours

✓ **une forte mobilisation des personnes sur leur accompagnement : 70 % des rendez-vous individuels ont été honorés**, à un rythme beaucoup plus soutenu que dans le cadre généraliste. L'articulation de temps individuels et collectifs permet d'adapter le parcours aux capacités des bénéficiaires. Grâce au rythme de suivi renforcé et à la variété des approches, les étapes vécues comme difficiles ou douloureuses sont retravaillées plus rapidement. Cet accompagnement permet également une plus grande réactivité face aux difficultés quotidiennes du bénéficiaire et facilite la création d'un lien social pour les plus isolés.

✓ **des démarches facilitées en matière de santé : 45 étapes santé réalisées en quelques mois dans le cadre d'un premier accès ou d'une reprise de soins**. La mobilisation d'une équipe pluri-professionnelle autour d'un bénéficiaire permet d'affiner le diagnostic, de mieux étayer la personne. Le contact avec le professionnel de santé au sein de la structure s'en trouve facilité. L'unité de lieu facilite la mise en relation et celle-ci peut être vécue comme moins "stigmatisante". L'intégration du volet santé comme un élément du parcours parmi d'autres, participe à sa dédramatisation pour le bénéficiaire. Lorsque cela s'avère nécessaire, l'orientation vers le dispositif de santé et de soin de droit commun fait partie intégrante de l'accompagnement,

✓ **l'accès aux droits est renforcé** avec notamment une aide au logement mobilisée pour 16 situations. En cours de suivi, d'autres dispositifs peuvent être mobilisés s'ils paraissent plus adaptés à la situation de la personne. Il peut s'agir de la reconnaissance travailleur handicapé (RQTH : 12 dossiers constitués) qui peut permettre au bénéficiaire d'intégrer la dimension santé à la construction de son projet professionnel. Il peut s'agir aussi de la mobilisation de l'allocation

adulte handicapé (AAH), pour les personnes dont le suivi médical objectiverait le bien-fondé de l'accès à cet autre minimum social,

✓ **des parcours activés par 64 mises en activité** : en quelques mois, 33 entrées en formations et 31 accès à l'emploi (15 contrats de droit commun de moins de 6 mois, 11 emplois en structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) et 5 contrats aidés).

Fiche action n°9 : Signature de conventions partenariales avec les CCAS de la Métropole

Le dispositif d'accompagnement métropolitain s'est appuyé en 2017 dans le cadre des itinéraires vers l'activité sur un **partenariat avec 20 CCAS** du territoire métropolitain. Ces conventions sont complémentaires à l'intervention sociale des maisons de la Métropole.

Pour 2017, 1288 places ont été conventionnées avec des CCAS ce qui permet d'accompagner au total sur une année environ 1800 personnes. La métropole a voté à ce titre un montant de subventions de 609 224 €.

Ces accompagnements ont également été adaptés et diversifiés dans le cadre du nouveau référentiel d'accompagnement métropolitain. Ainsi, au regard de leur expertise, les CCAS ont particulièrement développé des temps collectifs de mobilisation en complément des entretiens individuels. Ces temps collectifs (visites, ateliers, etc..) sont particulièrement importants pour tisser du lien social avec un public souvent très isolé et pour créer une dynamique de parcours vers l'activité.

De façon plus globale, la Métropole a renforcé sa collaboration et son articulation avec les CCAS du territoire à travers le Pacte de cohérence métropolitain qui permet de travailler au local des synergies et des articulations fines entre les acteurs. L'année 2017 a permis notamment de finaliser les conditions du partenariat entre la Métropole et le CCAS de la Ville de Lyon. Ce partenariat s'est concrétisé en février dernier à travers la création des maisons de la Métropole pour les solidarités. La mutualisation des points d'accueil et des équipes sur le territoire dans un espace unique va permettre un parcours plus simple et plus lisible pour les habitants.

En outre, la Métropole s'appuie sur divers outils et initiatives du territoire pour développer et encourager des outils de mise en activité des personnes.

À ce titre, elle soutient l'expérimentation territoire zéro chômeur de longue durée sur le quartier Saint Jean à Villeurbanne.

Fiche action 7 : Accompagnement global

Enfin, cet outil rénové d'accompagnement est complété par **l'accompagnement global**, conventionné avec Pôle emploi et qui vise à articuler l'expertise d'un travailleur social à celle d'un conseiller en insertion professionnelle. Mis en place depuis juin 2015, cette nouvelle offre de services de Pôle emploi s'est inscrite progressivement dans les pratiques des acteurs du territoire métropolitain dans le cadre d'un nécessaire travail au local de connaissance réciproque et d'articulation.

Ce dispositif a fait l'objet également de différentes mesures de simplification travaillée en concertation entre les services métropolitains et de Pôle emploi pour faciliter la mobilisation de cette offre et l'identification du public cible.

Sur 2017, cette offre a permis d'accompagner 2444 demandeurs d'emploi dont 1581 bénéficiaires du RSA. Cet accompagnement porté en moyenne par 28 ETP de conseiller en insertion professionnel de Pôle emploi permet particulièrement d'activer les parcours vers l'emploi. Ainsi, 1932 étapes emploi formation ont bénéficié à ce public dont 1310 pour des bénéficiaires du RSA.

L'important turn-over du dispositif, renforcé par la reprise d'activité sur le territoire, suppose une ingénierie lourde de mise en parcours et de sortie d'accompagnement. Ainsi, la mise en parcours des publics s'appuie sur un dispositif partenarial qui vise à croiser les expertises pour proposer l'accompagnement le plus approprié au niveau d'autonomie de la personne, à ses besoins et à ses compétences

De même, l'évolution en cours des modalités et méthodes d'accompagnement, visant à dynamiser les parcours et à amener les personnes à être auteur et acteur de leur projet suppose un important travail d'échanges et de co-construction de la **contractualisation** avec les personnes que ce soit à travers **le contrat d'engagements** pour les itinéraires emploi et activité ou par le **projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE)** pour les accompagnements portés par Pôle emploi.

Fiche action 3 : Signer un contrat d'engagements réciproques librement débattu

À ce titre, une opération de mobilisation des bénéficiaires du RSA orientés à Pôle emploi a été mise en œuvre. Elle a été initiée en mai 2016 puis déployée plus largement sur l'année 2017.

L'objectif est de mobiliser les personnes sur leurs obligations d'insertion en leur demandant de s'inscrire auprès de Pôle emploi en vue de garantir l'effectivité de l'accompagnement vers l'emploi et l'établissement ou l'actualisation du Projet personnalisé d'Accès à l'emploi. Si les démarches ne sont pas faites, une procédure de réduction ou de suspension du RSA est engagée après avis de l'instance de médiation.

La Métropole a vérifié de cette façon l'inscription de l'ensemble des personnes dont le suivi est effectué par Pôle emploi dans son droit commun. Un suivi de la remobilisation des allocataires est également fait après réinscription afin que les allocataires inscrivent leurs démarches d'actualisation d'inscription dans la durée.

Les chiffres des opérations de contrôles Pôle emploi consolidées au 31 décembre 2017 Près de 13000 dossiers vérifiés, environ 20 % des foyers recontactés par courrier, 2193 foyers recontactés remobilisés sur leurs démarches d'emplois (près de 88%). Ce travail a également permis de mobiliser largement sur l'établissement du projet personnalisé d'accès à l'emploi.

Ce dispositif vient en appui du travail mené par les instances locales autour de la remobilisation des allocataires suivis par un référent de proximité (2 350 sanctions prononcées en 2017, ce qui génère également des économies importantes sur le RSA versé).

Hors accompagnement réalisé par Pôle emploi, le taux de contrats d'engagements est d'environ 60 %. La contractualisation a été également encouragée par des points réguliers avec les associations d'insertion en charge de l'accompagnement.

Fiche action 4 : Associer aux équipes pluridisciplinaires des représentants des BRSA et travailler à la participation des usagers

La **participation des usagers** est elle aussi pensée et construite comme un outil au service du parcours et qui permet de travailler différents freins, afférents à l'image de soi.

Le code de l'action sociale et des familles prévoit la participation de **représentants des usagers dans le cadre des équipes pluridisciplinaires** qui traitent de la réorientation des publics vers un référent adapté et qui donnent un avis avant réduction ou suspension du RSA. Des représentants des usagers doivent aussi être associés à **l'évaluation de la politique publique** en matière d'insertion.

En application de cette réglementation, la Métropole a prévu une représentation des usagers dans les instances territoriales du RSA (instances techniques territoriales qui donnent un avis sur les réorientations, instances de médiation qui donnent un avis sur les réductions suspensions du RSA) et dans les CLI plénières qui travaillent sur l'offre insertion emploi du territoire. Cette représentation est également prévue dans le cadre de l'instance de médiation métropolitaine qui traite des opérations de contrôles et de la fraude.

Des représentants des usagers ont de plus été largement associés au processus de concertation autour du Programme Métropolitain d'insertion pour l'emploi.

Au-delà de la mise en œuvre de l'obligation légale, la participation des usagers dans le cadre des instances RSA revêt trois enjeux majeurs dans le cadre du PMI'e :

- pour les bénéficiaires du RSA désignés comme représentant, c'est un moyen important de **renforcer la capacité d'agir** en développant des compétences et en valorisant des potentialités. Cette expérience qui peut être valorisée sur les CV des personnes est de nature à faciliter le retour sur le marché du travail des bénéficiaires concernés. Les entreprises du territoire seront dans le même temps sensibilisés à cette forme d'expérience.
- pour la mise en œuvre du dispositif RSA, le recueil de la parole des représentants des usagers permet de co-construire des outils pour les usagers et de s'assurer qu'ils sont mobilisables par l'ensemble des publics. Cette parole des usagers permet d'adapter les outils qui doivent permettre de favoriser le retour à l'activité. Elle doit aussi permettre de mieux cerner ce qui faciliterait encore plus le rapprochement entre les offres d'emplois du territoire et les demandes d'emplois. Cette parole d'usagers est également une parole de citoyens leur permettant ainsi de se positionner en tant qu'individu et au-delà de leur statut d'utilisateur.
- enfin, la valorisation de la démarche d'implication citoyenne sur les politiques publiques contribuera à **changer le regard** sur les bénéficiaires du RSA afin de favoriser leur rapprochement avec le monde de l'entreprise.

L'année 2017 a permis à la Métropole de construire une démarche en trois phases qui se déclineront dans des temporalités différentes.

- Phase 1 : une représentation accompagnée des BRSA à travers le collectif

La première étape de la démarche consiste d'une part à assurer une représentation qualitative des bénéficiaires et d'autre part à garantir la capacité d'agir des représentants.

La participation à des équipes pluridisciplinaires peut questionner le représentant bénéficiaire du RSA dans sa posture, son positionnement et son regard. L'échange en collectif sur les raisons de participer à ces instances, sur les attendus, permettra de donner des clés de lecture aux représentants. L'enjeu de cette phase est la création de ce collectif, son animation et sa permanence.

- Phase 2 : la co-construction d'un regard partagé sur le dispositif

Une fois les clés de lecture transmises et la relation de confiance construite, et en complément de la poursuite de la première phase, la deuxième étape de la démarche consiste à travailler sur place du bénéficiaire d'un dispositif par rapport à celle d'acteur.

La personne représentante du RSA porte un regard et s'exprime sur le dispositif d'insertion afin que les outils proposés correspondent au mieux aux besoins. L'enjeu de cette phase est de partager un processus de co-construction.

- Phase 3 : une expression citoyenne sur la politique publique

Dans un second temps, et à moyen terme, l'aboutissement de la démarche conduira à une troisième étape de libération de la parole afin qu'elle s'exprime sur les différentes politiques publiques.

La personne représentante du RSA portera une parole citoyenne sur d'autres sujets sur le RSA. Cette expression pourra alors être élargie à d'autres publics afin d'étendre la dimension citoyenne. L'enjeu de cette phase sera le passage d'une expression usager à une expression citoyen.

Fiche action 13 : Professionnalisation accompagnateurs emploi

Le renouvellement de l'outil d'accompagnement et l'apport de nouvelles opportunités par le développement d'une offre d'insertion par l'entreprise suppose la mise en place d'un programme de **professionnalisation des acteurs et notamment des accompagnateurs emploi**.

Ainsi, cinq journées « accompagnement » ont réuni sur le premier trimestre 2017 environ 400 professionnels de terrain : chargés d'insertion professionnelle des structures d'insertion, conseillers Pôle emploi, CLEE, chefs de services sociaux, représentants des équipes de travailleurs sociaux des MDM et des CCAS.

Ces journées ont permis :

- de favoriser l'appropriation du PMI'e et redonner le sens de l'accompagnement ;
- de favoriser la construction de parcours intégrés vers l'emploi par une meilleure connaissance du marché du travail et la création d'une culture commune insertion/emploi ;
- de favoriser l'appropriation du nouveau référentiel en matière d'accompagnement,
- de développer les échanges de pratiques et de créer un sentiment d'appartenance à une communauté professionnelle active autour du PMI'e.

En complément, des présentations métiers et des visites d'entreprises ont été organisées tout au long de l'année pour les référents mais aussi pour les bénéficiaires afin de renforcer la connaissance des métiers et des codes de l'entreprise et faciliter ainsi le retour à l'emploi.

Enfin, la réglementation RSA est aussi un axe de professionnalisation des acteurs. Il s'agit en effet d'éviter les ruptures de droits et de limiter la constitution d'indus qui fragilisent la situation des familles.

C'est plus de 600 professionnels différents qui ont été formés en 2017 sur le volet allocation (instructeurs, chefs de service et référents de parcours) et outillés de 4 guides experts (annexe) afin d'informer au mieux les personnes en insertion.

Pour favoriser la professionnalisation des acteurs et les outiller, la Métropole a ouvert en direction des acteurs de l'insertion et de l'emploi un **espace collaboratif emploi insertion**. Il permet de donner de la lisibilité sur le projet métropolitain et les réalisations en place. Cet outil favorise notamment la diffusion de l'offre de services de la métropole en matière d'offre d'emplois et d'actions emplois et la professionnalisation des acteurs. La Métropole a également encouragé la création d'outils de mobilisation vers l'emploi.

Les chiffres de l'extranet (plateforme insertion emploi) :

1027 utilisateurs ; 200 visites en moyenne par jour ouvré.

Fiche action 11 : Insertion des jeunes

Concernant les publics jeunes, outre le fonds d'aide aux jeunes qui permet d'intervenir ponctuellement dans le parcours des jeunes, elle apporte son soutien à l'École de la 2ème chance

La Métropole de Lyon soutient l'E2C à hauteur de 100 000 € de fonds métropolitain et de 60 000 € de FSE afin de renforcer l'accompagnement proposé aux jeunes.

Elle a pu accueillir 183 jeunes présents en 2016 pour 58 stagiaires en sortie positive.

Le FAJ a permis d'attribuer à 12 472 jeunes des abonnements TCL à tarifs réduits.

Le FAJ a concerné 2 721 jeunes qui ont bénéficié d'une aide individuelle dont 37 % pour la formation et 21 % pour le logement.

Par ailleurs, 3 001 jeunes ont bénéficié des actions financées par la Métropole de Lyon dans le cadre du FAJ essentiellement dans le domaine du logement.

La Métropole, associée aux communes volontaires, a permis de mobiliser 661 000 € pour les jeunes dans le cadre du FAJ.

Développer une offre d'insertion par l'entreprise

Au regard de son bouquet de compétences élargi, la Métropole souhaite mobiliser à ses côtés les entreprises du territoire afin d'envisager l'insertion comme un outil de développement local, une ressource contributive à la production de richesse du territoire, des potentiels à soutenir.

Ainsi, alors que la reprise économique se fait sentir et que l'écart entre les attentes des entreprises et la perception qu'en ont les demandeurs d'emploi se creusent sur certains secteurs d'activité en tension de recrutement, la métropole souhaite développer des stratégies filières.

Fiche action 15 : Faciliter le rapprochement entre l'offre d'emploi et la demande d'emploi : approche filière

Il s'agit là de s'interroger sur les besoins et réalités de filières identifiées au regard de leur besoin prégnant de recrutement et de travailler avec elles pour construire des process d'accès à l'emploi adaptés à un public éloigné de l'emploi. Les filières retenues et sur lesquels des travaux ont débutés en 2017 sont le numérique ainsi que le service à la personne.

Des projets novateurs pour soutenir les filières en tension

- Filière Numérique :

Projet « Développeurs de talents »

La Métropole de Lyon, avec Pôle emploi et le FAFIEC, a créé un parcours de formation pour 15 « développeurs de talents » qui bénéficient d'une préparation opérationnelle à l'emploi et qui signeront ensuite un contrat de professionnalisation.

Les partenaires de la French Tech, le cluster Digital League, la Cuisine du Web, les entreprises de la filière signataires de la Charte des 1000 mais aussi le réseau du FAFIEC sont mobilisées

pour rencontrer les 15 stagiaires, tous bénéficiaires du RSA, qui font preuve d'une très forte implication dans leur formation.

- Filière « Aide à la Personne, à domicile et établissement » :

Projet CNSA

Deux actions ont été menées par les structures d'insertion MS DOM, spécialisée dans le service d'aide à domicile pour séniors et GEIM, structure favorisant le développement d'une offre d'insertion diversifiée et de qualité dans le cadre d'une expérimentation avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Elles visent à faciliter l'accès des bénéficiaires du RSA aux métiers du domicile. À l'issue de ces deux actions, **24 personnes ont été embauchées par les associations intermédiaires.**

Trophée des Services à la Personne

Ces Trophées, organisés par le Syndicat du service à la personne Rhône-Alpes, permettent de valoriser et récompenser des salariés du secteur de l'aide à domicile. La prochaine édition du Trophée aura lieu le 15 mai 2018 au Radiant à Caluire.

Projet « Filière Emploi Insertion »

Un état des lieux « emploi et insertion » dans les métiers de l'aide à la personne a été réalisé et des pistes d'actions identifiées. Un plan d'actions est en cours d'élaboration entre la Direction de l'Insertion et de l'Emploi et la Direction Personnes âgées / Personnes handicapées, mobilisant également les entreprises du secteur signataires de la Charte des 1000.

D'autres filières en tension ont été identifiées et vont faire l'objet d'actions prochaines au vu de leurs enjeux en termes de recrutement. Il s'agit de l'industrie et de logistique.

Fiche action 10 : Mobilisation de postes de chargé de liaison entreprise / emploi

Pour faire de l'insertion un des acteurs contributifs à la réponse aux besoins des entreprises, la Métropole a souhaité en outre développer sur son territoire des postes de **chargés de liaison entreprise emploi.**

Interlocuteur privilégié de l'entreprise sur les questions d'insertion, emploi, voire de RSE, le chargé de liaison entreprise emploi se situe à l'intermédiation entre les professionnels de l'insertion et de l'emploi et les acteurs du développement économique. Il est en outre un facilitateur. Facilitateur d'accès à l'entreprise pour les publics éloignés de l'emploi, facilitateur de mobilisation du réseau des intermédiaires de l'insertion et de l'emploi, facilitateur d'affaires pour les structures d'insertion par l'activité économique.

Dans le cadre du PMI'e, la Métropole de Lyon a souhaité développer des binômes « développeur économique - chargé de liaison entreprises emploi (CLEE) » en proximité des entreprises et des demandeurs d'emploi.

Plus concrètement le développeur économique, spécialisé sur les questions d'implantation immobilière, de développement et d'attractivité travaille en binôme avec le chargé de liaison entreprise emploi (CLEE), son homologue sur les questions d'insertion et d'emploi.

Sur le terrain, ils peuvent ainsi rencontrer les acteurs du territoire (Pôle Emploi, DIRECCTE et organismes paritaires collecteurs agréés) afin de redynamiser l'offre de service en matière de ressources humaines en faveur des entreprises.

<i>Les CLEE en poste sur 2017 ont rencontré près de 519 entreprises et le traitement de 305 offres d'emploi.</i>
--

Formés fin 2017 aux méthodologies d'accompagnement des entreprises, les 9 CLEE actuellement en poste multiplient les actions sur le terrain : sensibilisation des entreprises du territoire à de nouvelles approches du recrutement, accompagnement de celles qui en ont besoin pour répondre à leurs besoins de compétences, mise en relation entre les entreprises et les

acteurs / publics en insertion, organisation d'actions collectives pour dynamiser les parcours vers l'emploi des publics en insertion etc.

Ils seront 12 d'ici la fin de l'année 2018 pour finaliser les binômes « développeur économique et CLEE ».

Fiche action 8 : Recours régulier aux clauses d'insertion dans les marchés publics pilotés par la métropole

L'accès à l'emploi et à l'entreprise passe par différents autres outils à la main de la Métropole.

Ainsi, à l'instar de nombreuses collectivités, elle active la **clause sociale dans sa commande publique**. Elle vise, depuis 2015, à élargir l'assiette des marchés clausés, à la fois pour augmenter les opportunités d'insertion développées par le biais de ses marchés mais également afin de développer les activités support et ainsi s'adresser à un public élargi.

La Métropole se veut exemplaire en matière de commande publique et s'engage à promouvoir, au sein des marchés publics, l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion.

Ainsi, en 2016, près de 550 personnes en insertion ont bénéficié des clauses d'insertion dans les marchés publics de la Métropole de Lyon avec l'obtention en moyenne de contrats d'une durée de 2 mois. Cela équivaut à 189 000 heures de travail pour les personnes en insertion grâce aux marchés métropolitains, soit une hausse de 90 % par rapport à 2015.

Forte de ses résultats et pour multiplier encore les opportunités pour les demandeurs d'emploi, elle diversifie les actions en faveur de l'insertion par la commande publique comme par exemple :

- **L'intégration d'actions d'insertion dans des chantiers privés**: plus de 260 000 heures d'insertion attribuées pour la construction du Grand Stade et plus de 1 000 recrutements pour l'exploitation (stadier, agent de service,...). Dans le cadre du Chantier du Grand Hôtel-Dieu, EIFFAGE a permis 30 000 heures d'insertion et a mis en œuvre des actions de préparation à l'emploi pour des bénéficiaires du RSA. Sur le site du Grand Parilly Puisoz, l'aménageur Lionheart prend l'engagement de 11 000 heures d'insertion et crée avec les partenaires de l'emploi une plateforme dédiée à l'accompagnement des entreprises dans les recrutements.

- Des travaux sur les clauses innovantes permettant **d'élargir les marchés concernés** et de multiplier les opportunités d'insertion pour les publics : expérimentations de clauses favorisant des périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP), réflexion engagée sur la lutte contre les discriminations et l'égalité professionnelle hommes/femmes ...

- Un appui sur les marchés de prestations intellectuelles favorables à l'insertion des jeunes diplômés, éloignés de l'emploi : marchés de communication, d'études urbaines (aménagement, implantation commerciale, politique de la ville, ...), de maîtrise d'oeuvre de travaux, etc.

Pour diversifier les clauses d'insertion, la Métropole souhaite fédérer les acheteurs publics du territoire autour d'un outil de mutualisation des pratiques. Une manière de donner une meilleure lisibilité du dispositif aux entreprises en faveur de parcours d'insertion plus longs. Cette collaboration entre les acheteurs publics favorise **l'intégration de clauses d'insertion dans de nouveaux secteurs** : logistique, communication, numérique etc.

Cela a représenté en 2016 :

- **550 000 heures de travail**, proposées aux personnes en insertion **dans le cadre de marchés clausés sur le territoire métropolitain**

- **1 810 personnes en insertion** concernées

Par ces actions, la Métropole amplifie la démarche et les chiffres 2017 seront ainsi encore supérieurs à ceux de 2016 (251 000 heures contre 189 000 heures).

Fiche action n° 6 : Conclure avec l'Etat une CAOM prévoyant les aides métropolitaines à l'insertion professionnelle et aux structures de l'IAE

Fiche action n°12 : Soutien à l'insertion par l'activité économique, contrats aidés

L'aide à l'emploi est un outil de mise en situation professionnelle structurant dans la construction d'un parcours en ce qu'il permet de valider un certain nombre de compétences et savoir-faire, d'identifier des potentiels ainsi que des besoins éventuels de consolidation de parcours ou encore des freins à lever.

C'est pourquoi la Métropole de Lyon a souhaité signer avec l'État une convention annuelle d'objectifs et de moyens relative au déploiement des contrats aidés et de l'aide au poste pour les ateliers et chantiers d'insertion pour l'année 2017.

Elle prévoyait la signature de 900 CAE, 200 CIE et 800 aides au poste.

Au 31 décembre 2017, 721 CAE et 63 CIE ont pu être signés pour des taux de réalisation de 80% pour les CAE et de 32 % pour les CIE.

Cette sous-réalisation s'explique par la baisse sensible des contrats aidés dans le secteur non marchand et l'arrêt des contrats aidés dans le secteur marchand pour les non allocataires du RSA au deuxième semestre 2017. Pôle emploi organise en effet pour la Métropole de Lyon la signature des conventions pour les contrats aidés.

Pour 2018, le volume a été revu à la baisse pour les CIE passant de 200 à 100.

Concernant l'insertion par l'activité économique, 763 aides au poste ont pu être mobilisés soit un taux de réalisation de 95 %. L'enveloppe allouée à ce titre a été consommée à hauteur de 1 643 000 €.

Parallèlement, la Métropole finance de l'aide à l'accompagnement pour 356 postes en file active en chantier d'insertion et 145 en entreprises d'insertion.

Les associations intermédiaires sont financées dans le cadre de la référence de parcours RSA.

De plus, la Métropole a souhaité faciliter l'accès à la commande publique des structures de l'IAE et a ainsi alloué 1 700 000 € à ces structures dans le cadre de marchés réservés. La Métropole propose également des rencontres d'affaires entre entreprises de l'ESS dont les SIAE et « entreprises classiques » (276 rencontres organisées).

Enfin, la Métropole de Lyon soutient les réseaux pour une action plus efficace des structures et finance à ce titre Repères Métropole et Synerg'IAE.

La Métropole continuera à soutenir ce secteur qui constitue un levier majeur pour le retour à l'emploi des personnes en insertion et notamment des bénéficiaires du RSA. A cette fin, le soutien d'actions de mutualisation entre structures du secteur se poursuivra.

Pour aller plus loin, un appel à projet sera lancé en 2018 pour faciliter l'émergence de projets portés par des SIAE actuellement conventionnés en vue de développer la réponse par l'IAE à des secteurs peu concernés (numérique, industrie,...) et faire évoluer les pratiques tant au niveau accompagnement qu'au niveau développement économique en lien avec l'action de la métropole notamment dans le cadre de la facilitation et de l'action des CLEE.

la métropole
GRANDLYON

Métropole de Lyon

Délégation Économie, Emploi et Savoirs
Direction Insertion et Emploi
Tél : 04 26 83 91 32